

**AVIS PUBLIC
DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
R2026-806 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO R2026-806 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS DE LA VILLE DE BONAVENTURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné :

QUE le Conseil municipal, à la suite de l'adoption de la résolution numéro 2026-03-089 lors de la séance 2 mars 2026, à adopté le projet de Règlement numéro 2026-806 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments;

QUE la Ville tiendra une assemblée publique de consultation le 6 avril 2026 à compter de 19h30, dans la salle Suzette-Arsenault de l'hôtel de ville de Bonaventure, et ce, en conformité de la Loi ;

QUE ce projet de règlement vise à établir des normes et des mesures applicables à l'ensemble des bâtiments du territoire de la Ville de Bonaventure, afin d'en empêcher le déperissement, de les protéger contre les intempéries, de préserver l'intégrité de leur structure et d'assurer des conditions favorables à la santé, à la sécurité et au confort des occupants, tout en encadrant l'entretien et la surveillance des bâtiments vacants et la protection des immeubles patrimoniaux;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire, ou la personne nommée par le maire, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet ;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la ville de Bonaventure, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Bonaventure, ce 19 mars 2026.



André Pineault
Directeur général et greffier